

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.00
CANADA ET ETATS-UNIS - 1.50 PAR AN.
UNION POSTALE - - FRs 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au porteur à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de :

"LE PRIX COURANT"

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adressez toutes communications simplement comme suit

LE PRIX COURANT, Montréal.

CHAMBRE DE COMMERCE

À la séance de mercredi de la Chambre de Commerce, M. Blanchard, député de Veuchères, au Parlement Provincial est venu présenter certaines résolutions adoptées à la vingt-troisième Convention de la Société d'Industrie Laitière de la Province de Québec.

À cette convention, M. J.-C. Chapais, a dénoncé énergiquement les méthodes de "quotation," actuellement en usage à Montréal.

Aujourd'hui, sur le marché de Montréal on désigne les diverses qualités de fromage sous les dénominations suivantes "Ontario," "Townships," "Québec," "French Cheese."

Ces deux dernières qualités sont considérées comme inférieures. C'est là une injustice intolérable car les produits des fromageries canadiennes-françaises sont aujourd'hui égaux, sinon supérieurs aux fromages d'Ontario et des Townships.

La Convention a donc adopté une motion demandant la suppression de ces ridicules dénominations qui seraient imposées par les quotations de "Fromage Canadien," première, deuxième et troisième qualité.

M. J. C. Chapais a également attiré l'attention de la Convention sur l'injuste mode d'achat actuel des beurres et fromages. La valeur de ces produits est déterminée par la qualité moyenne des prix du beurre et du fromage et la conséquence imposés à tous les consommateurs sans souci de la qualité réelle du produit.

L'état de choses est désastreux et M. Blanchard déclare que le seul moyen d'y remédier serait la création d'une commission des beurres et fromages où les produits seraient vendus selon leur qualité et non pas à un prix convention-

M. Préfontaine, rappelle à ce propos à la Chambre à la suggestion de M. J. C. Chapais, s'est occupée déjà de la création d'une institution de ce genre. Des lettres de circulaires ont été envoyées

à tous les fromagers de la province. Un très petit nombre d'entre eux a daigné répondre.

La Chambre de Commerce dit M. Préfontaine, est prête à donner son concours à M. Blanchard et à appuyer les résolutions du Congrès de l'Industrie Laitière mais il est essentiel que les fromagers sortent de leur apathie si l'on veut aboutir à quelque chose.

Les résolutions de la 23e Convention de la Société d'Industrie Laitière sont soumises au Comité d'Agriculture.

BOARD OF TRADE

À l'assemblée du Board of Trade, mercredi, le comité chargé de rencontrer les membres du cabinet provincial au sujet des compagnies d'assurances sur la vie et la vie et des "trusts," a fait rapport de sa visite.

Délégués par le conseil du Board of Trade, MM. Wm. I. Gear, président; Albert Hébert, James Thom, trésorier, Edw. C. Pratt et Alex. Ramsay, ont eu hier, une entrevue avec le premier ministre pour discuter sur la validité des divers bills touchant la question ci-dessus mentionnée.

L'hon. M. L. Gouin n'a pas caché sa satisfaction quand il a reçu dans son bureau la délégation du Board of Trade.

Les délégués, suivant le rapport soumis, au conseil, ont été favorablement accueillis. Le premier ministre les a félicités pour la part active que prend le Board of Trade à cette question. Il leur promet que leurs suggestions seront l'objet d'une étude sérieuse. Plus encore, l'hon. Lomer Gouin invite les membres du conseil à s'intéresser à cette question dans l'avenir.

Le conseil se déclare satisfait de la réception faite à ses délégués.

Suit ensuite la lecture par le secrétaire d'une lettre des directeurs de la compagnie "Ottawa River Navigation" qui demandent l'appui du conseil pour obtenir du gouvernement l'éclairage par l'électricité du canal de Carillon et Greenville. On décide d'appuyer la réclama-

tion de la compagnie en s'adressant au gouvernement à cet effet.

Le reste de la séance fut consacré à l'expédition d'affaires particulières.

Assistaient à l'assemblée, MM. James Thom, Andrew A. Allan, Geo. Caverhill, C. B. Esdaile, Leslie H. Gault, J. J. McGill, Edw. C. Pratt, Alex. Ramsay et C. F. C. Smith. M. Wm. I. Gear, présidait

LE RAPPORT DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Depuis longtemps on demande que les rapports des compagnies d'assurance soient publiés in extenso et d'une manière plus intelligible pour le commun des mortels.

Il ya à cela une raison c'est que les assurés sont légion et que ceux qui savent lire entre les lignes d'un bilan sont l'exception.

Nous allons prendre un exemple qui fera mieux comprendre ce qu'il serait nécessaire de mettre sous les yeux des assurés.

Ainsi la Royal Victoria qui vient de publier son septième rapport annuel fait ressortir un surplus de garantie en faveur des assurés de \$871,462.70 en sus de ses réserves mathématiques de \$362,474.06.

Au-dessous du chiffre de surplus on lit: Ty compris capital payé \$200,000. Nous verrons tout-à-l'heure ce qu'il faut penser de ces \$200,000.

L'actif se chiffre par \$1,211,436.75 y compris le capital de garantie non appelé de \$800,000.

Si nous dégageons le bilan du capital non appelé, l'actif se réduit à \$444,436.76 comme suit:

Garanties déposées au Gouvernement du Dominion [valeur du marché].	\$208,448.76
Prêts sur garantie de premier ordre.	85,000.00
Argent en banques, intérêts accrus et tout autre actif.	90,988.00
Total de l'actif	\$444,436.76